Mode d’emploi et conditions d’utilisation

Vélos à Assistance Electrique de l’Union Wallonne des Entreprises

Afin de garantir un usage partagé et optimal des vélos à assistance électrique de l’Union Wallonne des Entreprises, ce mode d’emploi vous dira tout sur l’utilisation du vélo, le système de réservation, les conditions d’utilisation ou encore les bons réflexes à avoir.

1. Contexte

La Cellule Mobilité de l'Union Wallonne des Entreprises a pour mission, confiée par la Wallonie, de mettre à la disposition des entreprises des éléments utiles à leurs réflexions et démarches relatives à la mobilité des personnes et des marchandises.

Dans ce sens, et dès le commencement de l'opération **Tous Vélo Actifs** en 2012, elle s'est impliquée et est devenue véritable mobilisatrice des entreprises, mais aussi facilitatrice entre la Région wallonne et les entreprises dans le cadre la promotion du vélo pour les déplacements domicile-travail ou les déplacements professionnels. Elle maintient d'ailleurs encore et toujours son implication et communique de manière régulière sur les avancées du projet et ses résultats vers l'ensemble des entreprises.

Dans un souci de cohérence avec les projets cyclables de la Région wallonne, dont celui du développement du vélo à assistance électrique (VAE) en Wallonie, la Cellule Mobilité de l'UWE s'est dotée de deux VAE. En effet, le VAE fait de plus en plus partie des solutions de mobilité durable, il est un maillon de mobilité efficace permettant de passer au-delà des a priori du dénivelé et de l'effort physique.

2. Pour qui et quel usage ?

Les VAE de l'UWE sont mis à disposition de différents publics pour divers usages, les voici :

1. **Pour le personnel de l'UWE** : Le personnel de l'UWE utilisera le VAE pour des déplacements professionnels, principalement vers les entreprises situées autour de Wavre, Louvain-la-Neuve et Mont-Saint-Guibert, mais également à des fins plus personnelles (temps de midi par exemple)

L'usage du VAE est moins prévu pour des déplacements domicile-travail puisqu'il s'agit de vélos partagés. Si vous avez des demandes particulières, n'hésitez pas à vous adresser à la Cellule Mobilité de l'UWE : 010.48.94.08 – vae@uwe.be

2. **Pour le personnel des autres entreprises de l'Office Park du Stocquoy** : Tout comme le personnel de l'UWE, ces vélos sont ouverts à tout travailleur de l'Office Park du Stocquoy moyennant une inscription et une réservation.

3. **Pour des entreprises tierces qui souhaitent réaliser des tests** : L'UWE désire devenir ambassadeur du VAE en entreprise. C'est pourquoi, elle propose ces vélos en prêt à toute entreprise souhaitant effectuer un test. Dans ce cas, il est demandé que ces entreprises prennent directement contact avec la Cellule Mobilité de l'Union Wallonne des Entreprises : mobilite@uwe.be ou 010.48.94.08

3. Comment réserver ?

3.1. Outils de réservation

Afin de faciliter l'accès aux VAE pour les membres du personnel de l'UWE et de l'Office Park du Stocquoy, la Cellule Mobilité a mis en place un **outil de réservation en ligne** disponible depuis le lien suivant : http://vae.uwe.be

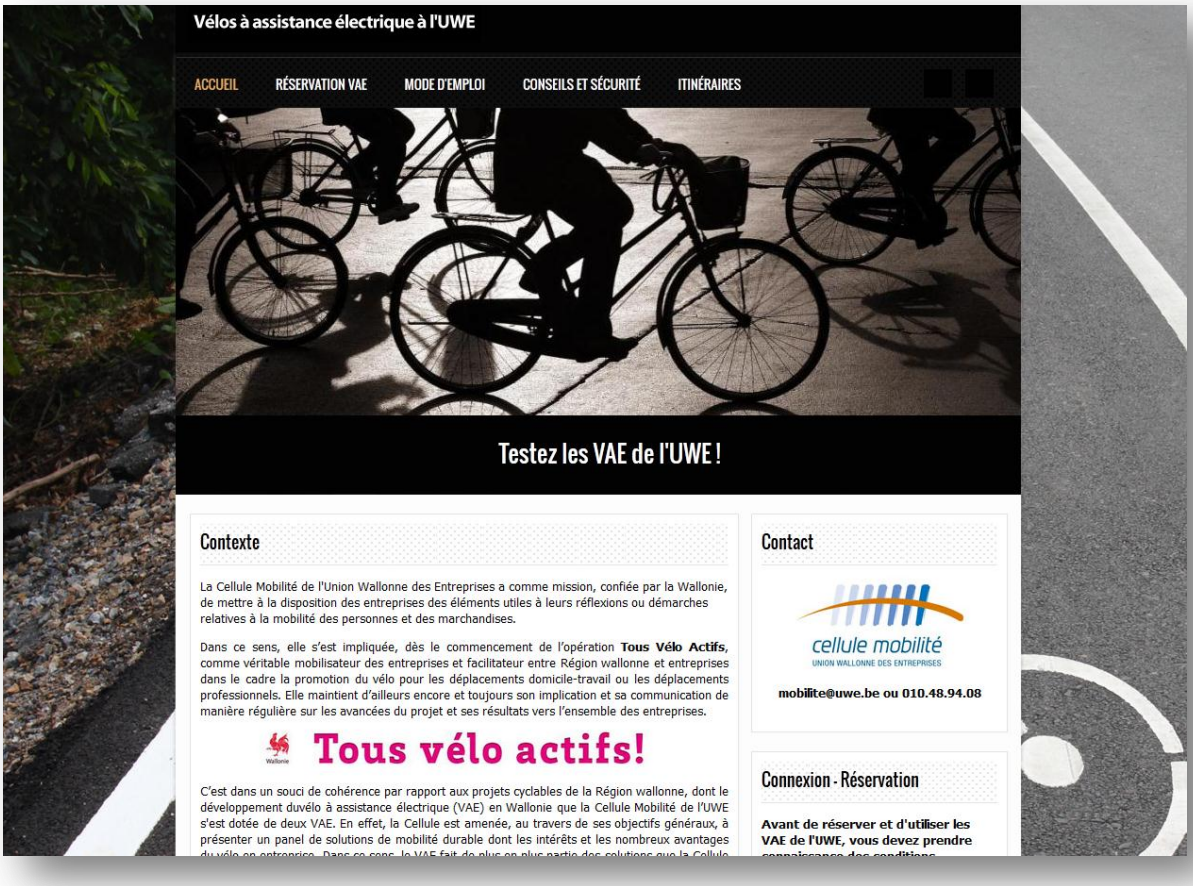
Vélos à assistance électrique à l'UWE
ACCUEIL
RÉSERVATION VAE
MODE D'EMPLOI
CONSEILS ET SÉCURITÉ
ITINÉRAIRES
Testez les VAE de l'UWE !
Contexte
La Cellule Mobilité de l'Union Wallonne des Entreprises a comme mission, confiée par la Wallonie, de mettre à la disposition des entreprises des éléments utiles à leurs réflexions ou démarches relatives à la mobilité des personnes et des marchandises.
Dans ce sens, elle s'est impliquée, dès le commencement de l'opération Tous Vélo Actifs, comme véritable mobilisateur des entreprises et facilitateur entre Région wallonne et entreprises dans le cadre la promotion du vélo pour les déplacements domicile-travail ou les déplacements professionnels. Elle maintient d'ailleurs encore et toujours son implication et sa communication de manière régulière sur les avancées du projet et ses résultats vers l'ensemble des entreprises.
Tous vélo actifs!
C'est dans un souci de cohérence par rapport aux projets cyclables de la Région wallonne, dont le développement duvélo à assistance électrique (VAE) en Wallonie que la Cellule Mobilité de l'UWE s'est dotée de deux VAE. En effet, la Cellule est amenée, au travers de ses objectifs généraux, à présenter un panel de solutions de mobilité durable dont les intérêts et les nombreux avantages
Contact
cellule mobilité
UNION WALLONNE DES ENTREPRISES
mobilite@uwe.be ou 010.48.94.08
Connexion - Réservation
Avant de réserver et d'utiliser les VAE de l'UWE, vous devez prendre

Avant toute réservation, il est nécessaire, pour des raisons des sécurités et de bon fonctionnement, de s'**inscrire** via l'onglet « Connexion – Réservation ». Une fois l'inscription terminée, vous devrez la valider via un lien envoyé sur votre boîte mail. La validation finale appartient à l'administrateur du système. Un e-mail vous avertira ensuite de l'activation de votre compte. Vous pouvez alors procéder à votre première réservation !

***Conseil** : avant votre première réservation, inscrivez-vous bien à l'avance !*

Pour réserver, cliquez sur la case du **calendrier** correspondant au moment où vous désirez utiliser un VAE. Ensuite, indiquez votre numéro de Gsm, le nom de votre société et le numéro du VAE (1 ou 2) en fonction des disponibilités.

Attention : Il n'est pas possible et autorisé de réserver un VAE **plus d'une semaine à l'avance** afin de ne pas mobiliser éventuellement le vélo à fréquence trop régulière.

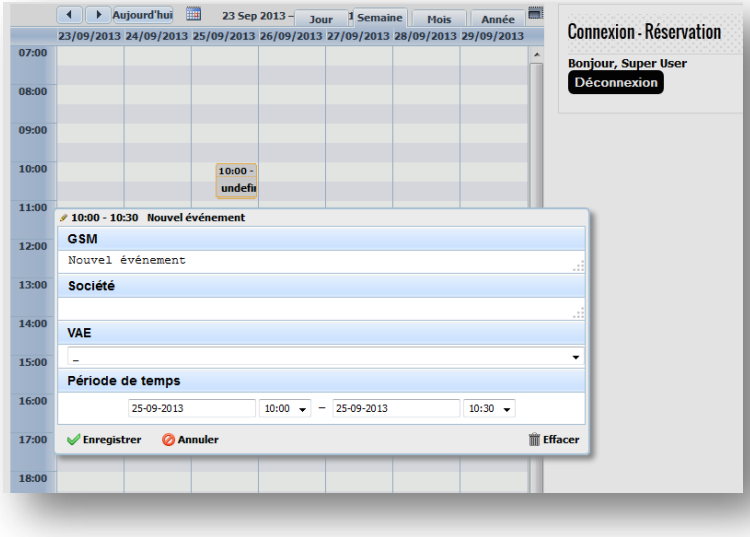

3.2. Heures et temps de réservation

Il n'est possible de réserver les VAE que durant les heures de bureau soit **de 8h30 à 17h30**. Le vélo et surtout ses clés doivent donc être restitués avant 17h30 au secrétariat de l'UWE.

Les VAE ne peuvent en aucun cas être utilisés au-delà de cet horaire et durant les week-ends ! Pour des raisons d'organisation, seules les heures « **30** » ou heures « **piles** » sont possibles dans l'outil de réservation en ligne. A vous donc d'en tenir compte.

Pour ne pas pénaliser l'usage d'autres utilisateurs, les réservations ne peuvent dépasser la **demi-journée**.

Conseils : N'oubliez pas qu'il s'agit de **vélos partagé** et qu'un utilisateur peut vous suivre immédiatement. Pour éviter les retards éventuels, n'hésitez pas à réserver une demi-heure de plus.

3.3. Annulation – modification :

Votre rendez-vous ou votre déplacement est annulé, **pensez à décommander** votre réservation au bénéfice d'autres utilisateurs potentiels. Vous désirez réaliser une **modification** ? Pour ce faire,

connectez-vous à nouveau dans le système et supprimer ou modifier vous-même les heures de réservation.

4. Accès aux vélos

4.1. Infrastructure

Les VAE sont stationnés dans le **parking souterrain** de l'Office Park du Stocquoy. L'**infrastructure** d'accueil peut recevoir dans de bonnes conditions 4 vélos supplémentaires.

Pour la bonne pression des pneus, une **pompe** à vélo (fixée au sol) est également disponible.

4.2. Clés, badges et accessoires

Vous voilà arrivés à l'heure de votre réservation. Rendez-vous au secrétariat de l'UWE pour prendre possession du **kit d'utilisation** propre au VAE 1 ou au VAE 2. L'ensemble du matériel est numéroté.

Celui-ci se constitue de :

- Un trousseau de **clés** (clé du cadenas en U, clé du bloque-roue arrière et clé de fixation de la batterie) ;
- Un **badge** d'accès au garage (prévu uniquement pour les utilisateurs de VAE) ;
- Un **casque** optionnel ;
- Des **sacoches** sont fixées de manière permanente sur le vélo ;
- Une **chasuble fluo** et une **pince à pantalon** sont à disposition dans les sacoches ;
- La **batterie** du vélo !

*En effet, la batterie sera rechargée au secrétariat de l'UWE (**voir utilisation du vélo**)*

Après utilisation du vélo, merci de rapporter le matériel au secrétariat dans les heures d'ouverture prévues.

5. Utilisation du vélo

5.1. Description

Le modèle **T80+** de la marque **Trek** a été retenu au format « **Lowstep** » (dame) pour faciliter l'usage de tous les utilisateurs des VAE. Il répond aux prescriptions techniques recommandées par les organisations cyclistes, à savoir :

- Batterie au Lithium
- Tension minimale de 24 V (critère de force)
- Nombre d'ampères/h minimal de 8 A/h (critère d'autonomie)
- Puissance réelle minimale de 240 watts (250 étant la limite légale)

5.2. Cadenas

Le vélo est équipé de **deux cadenas** à utiliser **obligatoirement** en cas d'arrêt prolongé :

Le **premier cadenas** est un bloque-roue intégré au cadre du vélo. Il constituera la première protection en cas de vol. Celui-ci doit être utilisé **en premier.**

Le **deuxième cadenas** est celui en forme de U, il offrira **le plus de sécurité** contre le vol du vélo. Son emplacement est prévu sur le cadre du vélo via un adaptateur. Privilégiez l'adaptateur à la sacoche pour des raisons de facilité.

5.3. Conseils pour bien attacher le VAE !

Attachez au minimum le cadre à un **point robuste fixé dans le sol** (banc, poteau, rack à vélo) et si possible y ajouter la roue avant. Accrochez l'**antivol** (en forme de U) de préférence en hauteur (50 cm minimum) pour limiter les risques d'effraction. Si possible, inclinez la serrure vers le bas, cela rend le crochetage moins aisé. Les VAE de l'UWE sont également équipés par défaut d'un **bloc roue arrière**, n'oubliez pas de l'utiliser !

IMPORTANT : privilégiez TOUJOURS un endroit le **plus sécurisé possible** qui garantit un **contrôle social** minimum. Si vous pouvez **mettre le vélo à l'abri**, faites-le sans hésiter !

5.4. Quelques règles pour bien circuler dans le trafic :

Attention : l'assistance électrique vous propulse vite à du 25 km/h, soyez prudents et anticiper les obstacles ou les tournants !

Nous vous renvoyons également aux informations présentes sur le site de l'asbl Provelo.

Dans tous les cas, **deux conseils** :

- soyez visibles et prenez votre place dans le trafic !
- utiliser les pistes cyclables ou les itinéraires disponibles sur http://vae.uwe.be

5.5. Batteries

La batterie est une **batterie amovible** fournie avec une clé. Il est indispensable de vérifier que la batterie soit bien fixée sur le vélo avant de l'utiliser. Une simple pression sur la serrure avec le doigt suffit. **Attention**, la batterie vaut à elle seule 500€, merci donc d'y être attentif.

Après l'utilisation du VAE, il est demandé de reprendre **délicatement** la batterie pour une recharge au secrétariat de l'UWE **uniquement dans le cas où la jauge de la batterie est inférieure à la moitié de l'autonomie**.

A savoir : Pour une recharge complète de la batterie, il faut compter 5 à 6 heures

Attention : Le vélo est traversé par une série de câbles électriques sensibles. Merci d'y être vigilent.

5.6. Assistance électrique

Le moteur de l'assistance électrique se trouve dans le moelleux de la roue arrière. Il est commandé par l'écran de contrôle situé sur le guidon du vélo. Le voici :

En plus de vous indiquer votre vitesse et le nombre de kilomètres parcourus, c'est lui qui actionne l'éclairage et le moteur électrique du vélo.

- Pour **enclencher** le vélo, appuyez sur le bouton situé sur le côté du boîtier (on/off) - un bip retenti
- Pour allumer **l'éclairage**, appuyez longtemps sur le même bouton.
- Pour **éteindre**, appuyer brièvement sur le même bouton - un bip retenti

Pour **enclencher** l'assistance électrique, il suffit d'appuyer sur **+ ou –** en fonction de la difficulté (vitesse sélectionnée, dénivelé ou vent de face). **4 niveaux d'assistance sont prévus.**

Sachez que, comme le prévoit le code de la route, l'assistance se désactive dès que la vitesse des **25 km/h** est atteinte.

Enfin, lorsque vous activez le **frein arrière** (levier de droite), le frein moteur vous accompagne de ce sens et récupère en passant l'énergie développée. Il est aussi possible de **récupérer de l'énergie** dans les descentes en utilisant les niveaux -1 à -4. Sachez cependant que ces derniers ralentiront de manière plus ou moins importante votre vitesse et serviront de véritable frein moteur.

5.7. Vitesses

Le vélo dispose de 21 vitesses. Le système de changement de vitesse est un « **grip shift** », il suffit de tourner les manettes jusqu'à la vitesse désirée **tout en pédalant**.

Il est **déconseillé de croiser la chaîne** ! En clair, il ne faut pas sélectionner par exemple le 1er plateau et le dernier pignon ou encore le 3ème plateau et le premier pignon en même temps. Cela contribue à une usure prématurée des pièces mécaniques dont le dérailleur et la chaîne.

5.8. Réglage de la selle

Nous avons prévu un « **blocage rapide** » pour régler aisément la hauteur de selle. Vérifiez toujours que ce dernier soit bien fermé pour éviter tout mouvement ou affaissement du tube de selle.

Les vélos ont une taille (45cm) relativement passe-partout qui devrait convenir au plus grand nombre.

Attention : comme la selle est réglable en hauteur par un blocage rapide, celle-ci est fort vulnérable en cas de vol. Merci donc de choisir un lieu de stationnement qui garantit un contrôle social.

6. Procédures importantes:

6.1. Avant de prendre possession du VAE

Il est utile de **faire le tour du vélo** et de vérifier les dégradations éventuelles. En cas d'anomalies, il est demandé de le signaler au plus vite à la Cellule Mobilité par mail vae@uwe.be ou 010.48.94.08. Cela vous évitera de porter la responsabilité de cette dégradation.

Pour des questions de confort mais aussi de performance du vélo, n'hésitez pas à **vérifier la pression des pneus** du VAE. En effet, une pompe est mise à votre disposition et une pression de 4 barres est conseillée.

6.2. En cas de problème

Vous rencontrez un problème durant votre réservation ? Une crevaison ? Un problème technique ?

Nous ne disposons malheureusement **pas d'assistance** digne de ce nom. L'utilisateur fera en sorte de résoudre le problème lui-même ou assurera, par ses propres soins, le rapatriement du vélo jusqu'au parking initial (avec des collègues par exemple ou il attachera le vélo de manière appropriée avant de venir le rechercher).

Dans tous les cas : il est demandé spécifiquement de **prévenir par téléphone** (en cascade, si absence)

1. la Cellule Mobilité de l'UWE au 010.48.94.08 ou 0479.20.95.31
2. Christian Vanden Broeck au 0475.60.53.83
3. Le secrétariat l'UWE au 010.47.19.40

En cas de dégradation ou de vol : l'utilisateur est **responsable** du vélo à partir du moment où il prend les clés jusqu'au moment où il les ramène. Si un dégât devait survenir pendant le stationnement du vélo ou lors d'une utilisation, l'utilisateur en sera tenu comme responsable comme s'il s'agissait de son propre véhicule.

Les modalités de réparation ou de remboursement éventuel seront établies à **l'amiable** entre l'utilisateur responsable et l'Union Wallonne des Entreprises. Dans tous les cas, l'**utilisation des VAE se fait en bon père de famille.**

6.3. Exclusion et indisponibilités des VAE

La Cellule Mobilité se réserve **le droit d'exclure** à tout moment un utilisateur qui n'utilisera pas le système mis en place de manière respectueuse. L'employeur en sera d'ailleurs avertit.

Il est également possible que les VAE soient **indisponibles** pour des raisons techniques, d'entretien ou de prêt à une entreprise tierce. Dans ce cas, un **mail** sera envoyé systématiquement le plus vite possible aux utilisateurs inscrits et/ou ayant effectué une réservation.

6.4. Après votre réservation

Il est demandé de remettre le vélo à son **emplacement initial** et de l'attacher au moyen des **deux cadenas**. Vous veillerez, dans le cas où la batterie est encore chargée au-dessus de la moitié, à éteindre les cadrans et les phares du vélo.

7. Informations complémentaires

Vous désirez en savoir plus sur la pratique du vélo et sur les initiatives existantes en Région Wallonne ?

Voici une liste de liens intéressants :

Le portail mobilité de la Wallonie : http://mobilite.wallonie.be

Dont la rubrique consacrée au Plan Wallonie Cyclable :
http://mobilite.wallonie.be/cms/home/politiques-de-mobilite/wallonie-cyclable.html

Le site web de la Cellule Mobilité de l'UWE : http://mobilite-entreprises.be

Les organisations cyclistes :

Gracq asbl : http://www.gracq.be/

Provelo asbl : http://www.provelo.org/fr

Maison des cyclistes : www.maisonsdescyclistes.be